



GEMENG

**rousper
mompech**

Rosport, le 17 août 2022

Personne de référence : Sam Wirtz
Tél. : +352 73 00 66 - 248
E-mail : sam.wirtz@rosportmompach.lu

Autorisation n° EAU/AUT/22/0764

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Wim Van den Eynden vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau en vue d'obtenir l'autorisation pour deux forages géothermiques à L-6559 Girst, 41, Duerfstrooss.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 18 août 2022 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre f.f.,

Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale